



Formation Economique Sociale et Syndicale

Le SNAP, votre syndicat d'entreprise, vous invite à des formations en Haute-Savoie pour 2024.

Réservez dès à présent nos formations sur votre agenda en cliquant sur le lien correspondant. Pensez à en informer votre manager pour faciliter l'organisation de votre site ou de votre service.

DATE LIMITE de réception de votre demande auprès du SNAP 5 SEMAINES avant la date de la formation.

1^{er} semestre 2024 :

Date	Thème
Vendredi 26 janvier	Gestion du stress niveau 1 en Teams
Mardi 30 janvier	Les recours à Pole Emploi pour tout ARA en Teams
Mardi 6 février	Nouveau module : Motivation au travail en Teams
Vendredi 9 février	Se protéger de l'hyper connexion en Teams
Mardi 13 février	Etre acteur de son EPA pour tout ARA en Teams
Lundi 11 mars	Le règlement intérieur à PE pour tout ARA en Teams
Vendredi 15 mars	Communication non violente en Teams
Mardi 19 mars	Prévention Des Risques Psychosociaux en présentiel
Mardi 26 mars	Connaitre Mes Droits en Matière de Temps Partiel et Congés en présentiel
Vendredi 29 mars	Comprendre son bulletin de paie en présentiel
Jeudi 11 avril	Préparer sa retraite en présentiel
Lundi 29 avril	Les recours à Pole Emploi en Teams
Lundi 10 juin	Panorama de mes droits RH en Teams

--	--

2e semestre 2024 :

<u>Mardi 1^{er} octobre</u>	Analyse transactionnelle en Teams
<u>Vendredi 11 octobre</u>	Mutuelle/prévoyance en présentiel
<u>Vendredi 18 octobre</u>	Se protéger de l'hyper connexion en Teams
<u>Mardi 19 novembre</u>	Confiance en soi niveau 1 en Teams
<u>Vendredi 6 décembre</u>	Intelligence émotionnelle en Teams

Les réunions en présentiel se déroulent :

Adresse à déterminer

Merci de vous inscrire en cliquant sur les dates de formations souhaitées pour recevoir par mail les modalités d'inscription.

RAPPEL :

ATTENTION : vous devez déposer votre demande de formation auprès de votre hiérarchique au moins un mois avant la formation.

Tout salarié peut bénéficier de 15 jours de formation économique, sociale et syndicale rémunérée dans l'année.

** Session habilitée par CULTURE ET LIBERTE – 5 rue St Vincent de Paul – 75010 PARIS, organisme reconnu comme pouvant dispenser des formations dans le cadre du CFS, Conformément aux dispositions de l'article L. 3142-7 du Code du Travail et à l'article 40 §4 de la CCN de Pôle Emploi et l'Arrêté du ministère du travail.*